

ENTRETIEN

UNE RÉFORME FISCALE DE GAUCHE AVANT LA FIN DU MONDE ?

MANQUE D'AUDACE ET MANQUE D'IDÉES SONT LES DEUX MAMELLES DE BERCY...

Les choix fiscaux de ces vingt dernières années, qui ont surtout consisté à abaisser les impôts directs progressifs, ont contribué à laminer les services publics, à favoriser la hausse des inégalités et à multiplier les niches fiscales, au profit d'une minorité de contribuables riches. Heureusement, Hollande, débarrassé de la mauvaise influence de Cahuzac et bientôt de Moscovici, va réformer profondément la fiscalité afin de réduire les inégalités... Hein ? Allô !

CHARLIE HEBDO : Reculer face à des pigeons, se planter sur les 75 %, reconduire le gel du barème de l'impôt sur le revenu, tout cela est loin de la grande réforme fiscale promise.

► **C. Steenhoudt :** Avec plus de quarante ans de pesanteurs idéologiques du style « moins d'État, moins d'impôt », « trop d'impôt tue l'impôt », on part de loin. Ces discours ont conditionné l'inconscient populaire. Répéter à satiété que le poids des prélèvements fiscaux et sociaux plombe la compétitivité, que les impôts font fuir les entrepreneurs et les investisseurs, ou que la fraude sociale est un cancer bien plus grave que la fraude fiscale, tout cela contribue à faire perdre de la légitimité à ces prélèvements. L'impôt a de tout temps entraîné beaucoup de rejet de la part des contribuables, alors qu'il est un élément essentiel de la vie collective dans un État démocratique. C'est pourquoi l'impôt doit être à la hauteur des besoins, être progressif, juste et compréhensible par tous. Il va falloir du courage politique pour arriver à rééquilibrer la structure des rentrées budgétaires entre impôts directs et impôts indirects (environ trois fois plus importantes) et, pour cela, il va falloir en particulier travailler sur l'assiette de l'impôt en s'attaquant sérieusement aux cinq cents niches fiscales qui existent toujours et qui pour la plupart favorisent les hauts revenus. Il faudra aussi repenser toute la fiscalité concernant le patrimoine, et pas seulement le patrimoine immobilier. Au lieu de continuer à patauger sur les 75 %, il faut multiplier les tranches de l'impôt sur le revenu pour rétablir sa progressivité et aller au-delà des 45 %.

Quand Fillon augmente la TVA, le candidat Hollande trouve cela inopportun, injuste et infondé. Il y aurait donc une TVA de droite et une TVA de gauche ?

Tout le monde ou presque sait que la TVA est injuste. Son augmentation pour régler le problème de compétitivité est une mauvaise réponse. Il faut s'attaquer aux racines du mal, sinon ce sera la course sans fin au moins-disant social et à la mort de notre modèle

INTERVIEW DE
CHRISTIAN STEENHOUDT



Christian Steenhoudt a été inspecteur principal des impôts et secrétaire général du SNUI (Syndicat national unifié des impôts). Il est actuellement membre du bureau national de la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique).

social. La compétitivité est un élément constitutif du corpus idéologique de l'ultralibéralisme, qui porte en dogme que seule la compétitivité entre les hommes, entre les entreprises, entre les États est de nature à faire progresser l'humanité ! La compétitivité, c'est le résultat de la financiarisation de l'économie, avec les fonds de pension qui exigent une rentabilité immédiate et forte en jouant sur la masse salariale avec des baisses de salaires, avec des suppressions d'emplois. La compétitivité, c'est aussi le résultat de la mondialisation, qui affirme que la concurrence doit être libre et non faussée alors même que cette règle est constamment bafouée par du dumping social, du dumping fiscal. Là aussi, il faudra beaucoup de courage politique pour s'attaquer à ces trois piliers de la compétitivité si l'on veut véritablement sauver les emplois industriels, lutter contre le chômage. Sauf à baisser le pouvoir

d'achat, l'augmentation de la TVA n'aura pas grande incidence sur l'emploi.

L'impôt sur le revenu n'est pas prélevé à la source comme en Allemagne ou en Belgique, un symbole de plus de notre archaïsme légendaire... ou l'exemple même de la fausse bonne idée ?

Il faut tordre le cou à un certain nombre d'idées reçues. Tout d'abord, on doit affirmer que la retenue à la source ne supprime pas l'obligation de faire des déclarations d'impôt annuelles pour régulariser les prélèvements, pour tenir compte de l'existence de revenus autres que salariaux, pour prendre en compte les déductions possibles. De plus, l'existence du quotient conjugal et familial se trouve posée, avec tout ce que cela comporte sur les choix de la politique familiale et nataliste. Cela priverait le recouvrement de l'impôt en transformant les employeurs en percepteurs tout comme pour la TVA, impôt le plus fraudé et le plus difficilement recouvré. Cela risque donc de se traduire par de la fraude au niveau des employeurs, par des non-reversements suite à cessation d'activité, suite à faillite. Cela sera plus compliqué pour les contribuables qui auront plusieurs employeurs, qui verront leurs revenus baisser ou augmenter. Pour l'administration, cela se traduira par une charge de travail supplémentaire avec l'obligation de contrôler davantage des millions d'employeurs, avec l'obligation de répondre plus souvent aux besoins d'ajustement du taux de prélèvement qui seront demandés par les contribuables. Aujourd'hui, avec ses quelques centres d'encaissement interrégionaux,



les outils pour frauder le fisc, non seulement en France, mais dans tous les États, les idéologues de l'ultralibéralisme osent tout, avec aujourd'hui ce nouveau slogan : « S'il existe des enfers fiscaux, c'est parce qu'il existe des paradis fiscaux, et la France en est un ! » L'existence ancienne des paradis fiscaux n'est pas directement liée au niveau des prélèvements du pays, mais elle est essentiellement voulue pour satisfaire l'intérêt cupide de quelques-uns.

Une caricature médiatique cherche à s'imposer, celle du retraité nanti qui s'est gavé pendant les Trente Glorieuses et qui s'accrocherait à ses privilèges fiscaux.

Pendant les Trente Glorieuses, il a quand même fallu attendre mai et juin 68 pour doubler le smic ! La richesse produite aujourd'hui est trente fois supérieure à celle des années 1960, il s'agit donc bien de rechercher qui sont les véritables privilégiés, et ce n'est pas du côté des retraités qu'il faut se tourner... Des retraités qui servent très souvent d'amortisseur social en ayant la charge des enfants avec les études, le chômage, avec également et de plus en plus souvent en même temps des parents très âgés. La Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP) rappelle que, au niveau de la richesse accumulée et mal redistribuée, si le patrimoine net moyen des ménages est de 220 000 euros, le patrimoine brut des plus riches est de 552 000 euros, et surtout que les 10 % les plus riches détiennent près de 50 % du patrimoine de l'ensemble des ménages. Les millions de retraités salariés ne font pas partie de ces 10 %.

Quant à l'abattement de 10 % dont « bénéficient » les retraités, il ne s'agit absolument pas de frais professionnels. Cela résulte de l'histoire des différentes lois de finances,

qui ont toujours considéré depuis 1975 que les retraités ayant été déclarés et continuant d'être déclarés par des tiers, ils n'ont jamais participé à la fraude fiscale et que cet abattement leur a été accordé en contrepartie de cela et aussi en contrepartie des avantages qui ont été accordés aux professions commerciales et libérales.

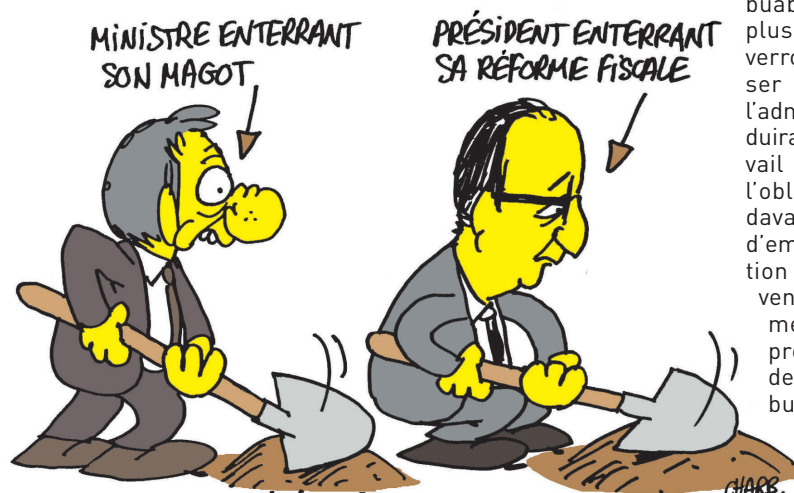
Propos recueillis par Charb

RAPPELER QUE CELUI QUI VOLE L'ÉTAT VOLE LES PAUVRES

La fraude et l'évasion fiscales amputeront les recettes de l'État de 80 milliards d'euros, soit l'équivalent de 15 % du budget. L'arsenal antifraude est-il à la hauteur du manque à gagner ?

Quelque 4,5 millions d'entreprises assujetties à la TVA, 51 000 vérifications fiscales par an, qui rapportent 16 milliards de droits et pénalités. Ces chiffres sont parlants et démontrent qu'avec un peu plus de moyens juridiques et de moyens en personnels, les emplois aux finances sont budgétairement rentables et socialement utiles, comme disait il y a longtemps Fabius, ministre du Budget. Toujours rappeler que celui qui vole l'État vole les pauvres. L'affaire Bettencourt avait rendu concrètes et visibles les injustices du bouclier fiscal. Aujourd'hui, l'affaire Cahuzac donne une image concrète de la réalité de la fraude fiscale. Après avoir sciemment refusé de donner les moyens humains et juridiques pour lutter contre les paradis fiscaux qui existent depuis des décennies, après avoir mis en place tous

Si on était imposé en fonction de sa cote de popularité, le fisc me devrait de l'argent...



REPORTAGE

CAHUZAC-PÉNINGUE

LE GUD : BARRES DE FER ET CARNETS DE CHÈQUES

Retour sur le Groupe union défense (GUD), vieux groupe de crânes rasés, qui revient au cœur de l'actualité via l'affaire Cahuzac.



Ainsi, c'est un ancien responsable du GUD devenu conseiller officieux de Marine Le Pen, Philippe Péninque, qui a ouvert le compte en Suisse de Jérôme Cahuzac. Curieuse rencontre que celle d'anciens dirigeants du mouvement d'extrême droite le plus violent des années 70 et d'un élu (ex-)socialiste.

Elle a inspiré à Jean-Luc Mélenchon ce raccourci saisissant : « *La chaîne du mensonge commence au Parti socialiste et finit au Front national.* » Ce qui est doublement inexact, puisque ce ne sont pas les partis en question qui se sont rencontrés, mais des hommes d'une même génération. Réunis par une manière spécifique de mélanger politique et affaires en fonctionnant en bande ou en clan, sans trop se soucier de l'idéologie.

RÉAC POUR LES IDÉES, LIBÉRAL POUR LE PORTEFEUILLE

Le GUD, qu'est-ce que c'est ? Un mouvement d'extrême droite actif en milieu étudiant à partir de 1969. Il a formé des centaines de militants nationalistes, dont beaucoup ont socialement fait leur chemin. Professions juridiques, fonctionnaires, magistrats, chefs d'entreprise. À la faculté de droit de Paris-Assas, à Sciences-Po Paris ou Aix-en-Provence, la fondation du GUD s'est faite juste après Mai 68 et contre la puissance des mouvements gauchistes. Pour l'ordre et les valeurs, avec un esprit et une attitude de jeunes bourgeois rebelles qui durent jusqu'au moment où arrivent les nécessités de la carrière. Dans un rapport intrinsèquement ambigu avec le pouvoir : sa base d'Assas, ses actions violentes et l'impunité dont il a joui, le GUD les doit beaucoup à son rôle d'auxiliaire de l'objectif de reprise en main de l'Université que le pouvoir pompidolien a mis en place et que le giscardisme a prolongé. Cela, Philippe Péninque le sait : il a été le premier à étudier le groupe dans un mémoire de Sciences-Po intitulé *La Politique à coups de poing*, au milieu des années 1970, alors qu'il en était un des responsables. Il a poursuivi en 1995 en devenant coauteur du

livre *Les Rats maudits*, une histoire quasi officielle du GUD en textes et en images.

Pourquoi les rats ? Les militants du GUD étaient assimilés par les gauchistes à la « bête immonde » nazie. Ils ont pratiqué l'autodérision en reprenant à leur compte, jusqu'à aujourd'hui, l'emblème de la petite bête sale et mordante qui fait son chemin dans la fange et les égouts. En effet, au GUD, on ne s'embarrasse pas d'idées : on est « natio », point. On est « fana-mili », et le débat avec l'adversaire, c'est la castagne. Les « gudards » n'ont appris qu'une seule chose aux gauchistes : à courir vite. Le rat, ne l'oublions pas, circule en bande et il refait surface après avoir circulé dans l'ombre. Exactement comme de nombreux anciens du mouvement qui, trente ans et plus après l'avoir quitté, forment un petit milieu où l'on partage les affaires, les cabinets d'avocats, les parts de sociétés et, éventuellement, les baroufs de mercenaires. Un micromilieu qui pourrait être la copie inversée de celui des anciens gauchistes, à l'énorme différence près qu'il ne s'est pas déchiré sur des querelles de doctrine, qu'il n'aime pas être sous les sunlights et que, des sexagénaires aux actuels militants, on continue à s'entraider pour une embauche ou pour la retransmission de l'histoire du groupe.

À la génération de Péninque, on ne s'est pas précipité au Front national naissant : trop groupusculaire. On est beaucoup plus souvent devenu un notable de droite quand le gaullisme a cessé de signifier quelque chose et que, carrière faisant nécessité, on est resté réac sur les idées en devenant libéral pour le portefeuille. Péninque et son ex-associé, Jean-Pierre Emié, ont rejoint le FN après que le compte suisse de Cahuzac a été ouvert : au milieu des années 2000 pour le premier, au milieu des années 1990 pour le second. Autrement dit, quand la participation au pouvoir n'était plus un mirage et qu'avoir sa carte ne vous ostracisait plus.

Car, en fait, que nous dit cette histoire ? Que, dans le monde du pouvoir et de l'argent de haut vol, on ne parle pas des idées, on se fait la courte échelle. On se rend des « services », même entre « ennemis ».

Jean-Yves Camus

À LA MANIVELLE
GÉRARD BIARD

FRAUDEURS VÉNELS

On a été très injuste envers Jérôme Cahuzac. S'il n'est certes pas parvenu à rééquilibrer le budget de l'État, pas plus qu'à incarner cette « république exemplaire » souhaitée par François Hollande, il n'en a pas moins accompli un exploit tout aussi remarquable : scandaliser la droite avec une affaire d'argent. S'agissant d'évasion fiscale de surcroît, délit pour lequel l'UMP fait preuve d'ordinaire de la plus grande compréhension, on ne peut que s'étonner de l'intensité du concert d'indignations. Il y a fort à parier que les cris poussés par Copé et sa troupe soient, au fond, davantage motivés par l'aveu et la contrition de Cahuzac que par l'acte lui-même. Car cette confession surprise constitue un précédent, une sorte de jurisprudence morale bien encombrante pour une droite qui s'affirme de plus en plus « décomplexée », tant avec le pognon qu'avec le reste.

D'ailleurs, quelques jours avant que l'ex-ministre du Budget fasse son fracassant *mea culpa*, vingt députés UMP — dont le très, très décomplexé Lionel Luca — ont déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant « à favoriser le retour des exilés fiscaux et à renforcer la compétitivité des entreprises ». Citant en exemple l'amnistie fiscale mise en place en 2009 par Berlusconi, un modèle de probité et d'honnêteté s'il en est, ces parlementaires en appellent au pardon public des fraudeurs et autres évadés fiscaux, afin de « rapatrier en quelques mois 130 à 150 milliards d'euros ».

Pour réaliser ce miracle économique, ils proposent donc d'accorder une amnistie à tous ceux qui ont voulu échapper, c'est bien compréhensible, à l'insupportable pression fiscale française, moyennant une amende forfaitaire « raisonnable », fixée à 5 % des capitaux rapatriés — c'est en effet très raisonnable, puisque le taux de l'amende fixée par Berlusconi était même supérieur : 7 %... Et, pour les capitaux qui seraient réinvestis dans la création ou la reprise d'entreprises françaises, c'est pas d'amende. Enfin, parce que ça ne mange pas de pain et qu'il serait dommage qu'une aussi belle loi ne comporte pas un cavalier législatif — disposition qui n'a rien à voir avec l'objet de la loi —, l'article 3 propose « d'exonérer de cotisations sociales, patronales et salariales, pendant trois ans, toute entreprise de moins de 10 salariés qui embaucherait un nouveau salarié en CDI ». Exonération également valable pour les « particuliers employeurs », ce qui réglerait du même coup, en le rendant légal, le problème des domestiques payés au noir...

L'actualité politique étant ce qu'elle est, il est peu probable que ce texte se retrouve à l'ordre du jour de l'Assemblée pour le moment. Quoi qu'il en soit, au regard de ce qu'on peut y lire et de l'esprit qui l'imprègne, on ne voit pas ce que l'UMP reproche à Jérôme Cahuzac. Elle devrait au contraire le plaindre et dénoncer l'acharnement d'un juge — en ce moment, elle a l'habitude — qui persécute une victime de l'État-vampire.

Les délinquants fiscaux sont les seuls hors-la-loi pour lesquels la droite se laisse gagner par le « laxisme » propre à la gauche et réclame l'indulgence du jury citoyen. Il ne lui viendrait pas à l'idée, par exemple, d'invoquer la clémence à l'égard d'une famille de chômeurs qui ne paye pas son loyer. Là, c'est l'expulsion immédiate. Les loyers ne sont jamais trop élevés. L'impôt, toujours. Le compte en Suisse, à Singapour ou aux îles Caïmans, c'est la faute à la société.

Par conséquent, plutôt que de s'égosiller sur le « chef de clan » Hollande, Jean-François Copé devrait en toute logique, au contraire, déplorer cette chasse aux sorcières fiscales et accorder l'asile politique à Cahuzac, qui a basculé dans la délinquance à cause d'une enfance trop heureuse. Après tout, ce ne serait pas le premier transfuge socialiste que l'UMP accueillerait dans ses rangs...